

Carnaval de Malmedy 2027

Formulaire d'inscription des groupes au(x) cortège(s)

Nom & prénom : _____

Veuillez indiquer le lieu de rattachement de votre groupe (village ou ville de Malmedy) : _____

Tél/GSM : _____ **Email :** _____

Jour(s) de participation : ☐ Samedi ☐ Dimanche

Nom du groupe : _____

Thème de cette année :

- Samedi : _____
- Dimanche : _____

Combien de personnes composent votre groupe :

- Samedi : _____ personnes.
- Dimanche : _____ personnes.

Possédez vous un char ? *(entourez)* **:**

- Samedi : oui (charette) - oui (petit/moyen char) - oui (grand char) - non
- Dimanche : oui (charette) - oui (petit/moyen char) - oui (grand char) - non

Désirez -vous stationner votre char au centre-ville après le cortège, jusqu'à 19h ? *Dans l'affirmative, l'office du tourisme vous indiquera un emplacement.* (uniquement pour les moyens et grands chars)
Oui / non (entourez)

Avez vous prévu des musiciens ou une sono ? *(entourez)* oui / non

Identification et intégration des groupes dans le cortège le samedi et le dimanche.

À partir de l'édition 2026, chaque groupe participant au Cwarmê sera considéré comme une entité autonome et recevra son propre numéro d'ordre, attribué par l'Office du Tourisme.

Ce numéro est personnel, indépendant de celui des sociétés, et sera utilisé dans le programme officiel, ainsi que dans la composition du cortège.
Un groupe peut être amené à défiler à la suite d'une société lorsque son thème correspond à celui de la société.

Même dans ce cas, le groupe conserve toujours son numéro propre et n'utilise jamais le numéro de la société.

Il apparaîtra en tant que groupe distinct dans le programme, avec son numéro, son nom et son thème.

L'Office du Tourisme fournira à chaque groupe :
- un panneau officiel indiquant le numéro du groupe et son nom ;
- le numéro d'ordre propre au groupe.

Ce panneau devra être affiché de manière claire et visible pendant toute la durée du cortège, soit :
- fixé solidement sur un véhicule,
- soit porté sur un support adapté (poteau, chevron ou structure semblable).

Le panneau fourni par le Office du Tourisme est obligatoire; il ne peut être ni remplacé ni modifié par le groupe.

<u>Renseignement pour le versement de la subvention.</u>

Nom complet & adresse de la personne ou de l'entité titulaire du compte :

_____

_____

N° de compte : _____

Le Royal Syndicat d'Initiative de Malmedy traite vos données à caractère personnel pour gérer votre inscription et le bon déroulement du carnaval parce que vous y avez marqué votre accord. Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour consulter l'ensemble des informations concernant ces traitements de données, consultez la déclaration de confidentialité relative aux manifestations récurrentes publiée sur notre site web.

<u>Date</u> <u>Signature</u>

Carnaval 2027
Règlement pour les groupes

Organisateur : Office du Tourisme de Malmedy (OT)

Bonjour,

Si vous avez des questions concernant les recommandations pour les groupes participant au carnaval, l'Office du Tourisme est là pour vous aider. Voici un résumé des points clés à respecter :

1. **Inscription :** Ouverture des inscriptions : **16 novembre 2026**. Assurez-vous de vous inscrire pour le **20 décembre 2026** au plus tard.
2. **Responsable et assurance :** Désignez un responsable, personne physique ou morale, et fournissez une attestation d'assurance couvrant temporairement les dégâts occasionnés aux tiers. *Le responsable devra aussi tenir tous les membres du groupe au courant des détails de ce règlement.*
3. **Cohérence carnavalesque et respect de la tradition :** Les costumes doivent refléter l'esprit du Cwarmê : créativité, humour, respect des traditions et de l'esthétique du carnaval malmédien. Les déguisements ne doivent pas se limiter à des accessoires légers ; une tenue complète est attendue.
4. **Thème et costumes :** Optez pour un thème beau et original, avec des costumes soignés.
5. **Humour :** Pratiquez un humour respectueux, sans vulgarité.
6. **Interaction avec le public :** le Cwarmê est participatif, prévoyez une animation, invitez le public à participer et amusez-le avec amabilité et respect. Veillez toutefois à ne pas vous arrêter trop longtemps afin de ne pas créer de « trous » dans le cortège lorsque les groupes précédents continuent d'avancer.
7. **Thèmes :** Évitez les thèmes sensibles ou à connotation sexuelle.
8. **Consommation d'alcool :** Interdisez aux membres de votre groupe de déambuler en public une bouteille ou un verre d'alcool à la main et cachez les casiers et les bouteilles.
9. **Folklore malmédien :** Les groupes sont encouragés à intégrer des éléments du folklore local dans leur costume, leur musique ou leur narration (expressions wallonnes, références aux personnages traditionnels, etc.), sans imitation irrespectueuse.
10. **Musique :** Préférez un groupe de musiciens à une sono. Si vous optez pour une sono, veillez à ce que le volume soit limité à **95db** et choisissez de la musique en accord avec l'esprit du carnaval.
11. Les groupes doivent veiller à maintenir une progression régulière du cortège. Il est interdit de quitter le cortège ou de créer volontairement des "trous". Les arrêts doivent être **strictement limités** et ne peuvent en aucun cas perturber la continuité du défilé. Si un arrêt s'avère absolument incontournable (problème technique, souci de sécurité, nécessité d'organisation interne), celui-ci doit être effectué **en dehors de la trajectoire du cortège**, de manière à ne pas ralentir les groupes suivants. Le groupe doit alors se replacer sans délai dans l'ordre prévu.

12. **Circulation :** Lors de la « bâne corante », les groupes doivent circuler dans les rues et sur les places animées. Les chars peuvent stationner uniquement **aux endroits préalablement autorisés par l'Office du Tourisme.**

La demande éventuellement introduite dans le formulaire d'inscription n'a aucune valeur d'autorisation : seul l'accord explicite de l'OT détermine l'emplacement autorisé.

Les chars stationnant dans le centre-ville ne pourront y rester que **jusqu'à 19h maximum**. À 19h, ils devront quitter le centre via le rond-point Ubac, moment où la police ouvre les barrières pour permettre leur évacuation.

Les groupes qui souhaitent prolonger leur présence en ville après 19h pourront le faire avec leur char, mais uniquement en **respectant strictement les règles suivantes** :

- informer l'Office du Tourisme ;
- être respectueux de l'espace public et du voisinage ;
- garantir une animation musicale maîtrisée et non dérangeante ;
- adopter un comportement adéquat et conforme à l'esprit du Cwarmê ;
- gérer leurs déplacements de manière à ne créer aucune gêne.

En toutes circonstances, les groupes **ne peuvent en aucun cas entraver la circulation automobile**, notamment celle des services de secours et d'intervention, qui doivent pouvoir circuler librement dans l'enceinte de la ville, même lorsque les barrières sont fermées.

13. **Encadrement des véhicules et chars :** Les véhicules doivent être décorés de façon à correspondre à l'esprit du Cwarmê. Le conducteur du char doit rester sobre pendant toute la durée du cortège.
14. **Subside :** Un éventuel subside, estimé par le RSI, sera versé après le carnaval.
15. **Règlementation :** Respectez la circulaire « Schouppe » https://etaamb.openjustice.be/fr/circulaire-du-22-janvier-2009_n2009014015.html et les arrêtés de police.
16. **Sécurité :** La puissance des véhicules tractant les chars sera limitée à 120 CV ou 150 CV avec maximum 4 cylindres. De manière générale veillez à ce que la taille du véhicule ne cache pas votre char et ne limite pas la visibilité du conducteur.
17. **Intervention des représentants de l'OT (organisateur) :** Ceux-ci peuvent intervenir pour assurer le bon déroulement. Ils sont mandatés pour donner des consignes aux commissaires de musique et de chars. En cas de non-respect du règlement ils peuvent donner des avertissements. Chaque avertissement entraînera le retrait d'1 point dans le calcul du subside alloué par l'organisateur. En outre, ce dernier se réserve le droit de refuser au.x groupe.s concerné.s une participation future.
18. **Identification et visibilité :** Le panneau d'identification doit être visible en permanence, lisible à 10 mètres, et solidement fixé. En cas de panneau absent ou illisible, un avertissement pourra être donné.
19. **Cortège du dimanche :** L'Office du Tourisme encourage les groupes à participer aux deux cortèges (samedi et dimanche).
20. **Responsabilité et engagement :** Le responsable doit être présent avec le groupe pendant toute la durée du défilé ou désigner explicitement un suppléant. Le responsable doit veiller à ce que tous les membres soient informés du règlement avant le cortège.

21. **Système d'attribution/de retrait des points** :

1 point = 25€

Nombre de participants	+1 point par dizaine/jour (vérification pendant le cortège)
Charette (à bras)	+2 points
Petit/moyen char	+3 points
Grand char	+6 points
Participation le samedi **et** le dimanche	+3 points
Remarque décibels	-1 point / remarque
Remarque alcool	-1 point / remarque
Remarque projectiles	-1 point / remarque
Remarques diverses (agressivité, insultes, etc)	-1 point / remarque

Réunion d'information : Les responsables et commissaires sont tenus d'assister à la réunion qui se tiendra le **mardi 26 janvier 2027 à 20h00 au Malmundarium.**

Signature du responsable (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Fait à ……., le ……